

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du lundi 31 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-7/04

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Budget primitif 2011 : Financement des allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH).

Le Département de Seine-et-Marne, comme tous les départements, doit faire face à une hausse inéluctable, depuis leur mise en place, des trois allocations individuelles de solidarité que sont l'APA, le RSA et la PCH, sans pouvoir agir sur ces prestations normées par l'Etat qui n'accorde pas aux Départements une compensation équivalente à ces charges, l'écart entre montant des allocations à servir et recettes accordées n'allant qu'en s'aggravant. Il est proposé à l'assemblée départementale de prendre acte du constat de l'évolution de la charge nette de ces trois allocations au cours des années passées ainsi que dans le cadre du budget primitif 2011 où la sous-compensation est évaluée à 88,5 millions d'euros.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 17 décembre 2010, relative au débat d'orientations budgétaires pour 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

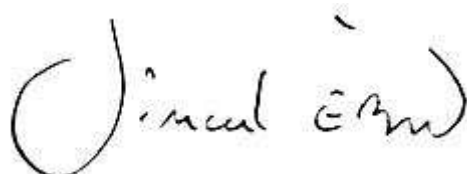
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de l'écart de 88,5 M€ entre la charge des trois allocations individuelles de solidarité que sont l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), qui est estimée à 180 M€ dans le projet de Budget Primitif pour 2011 et les compensations prévisionnelles de l'Etat qui sont évaluées à 91,5 M€.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ